

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 590

Artikel: La lutte contre la prostitution en France

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

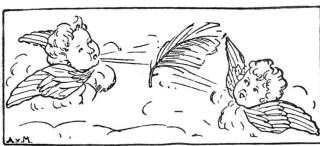
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DE-CI, DE-LA

Les femmes grecques et la guerre, jadis et aujourd'hui.

En admirant les exploits de l'armée grecque, nous ne devons pas oublier que les femmes helléniques consacrent toutes leurs forces, elles aussi, à la défense de la patrie. Infirmières, aides sociales, elles apportent leur concours tant dans les montagnes d'Albanie qu'à l'arrière du front; citadines et paysannes, elles se voient à la défense de la liberté de leur peuple. Et elles s'inspirent ainsi de l'histoire de leur pays, qui a donné l'idée de liberté au monde moderne. C'est ainsi que Thucydide raconte que, lors du siège de Platée, en 428 av. J. C., 110 femmes demeurèrent dans la ville assiégée avec la garnison, tandis que le reste des habitants s'enfuyaient à Athènes. Elles y demeurèrent « pour préparer les mets », c'est-à-dire comme « service complémentaire » pour les défenseurs. Lorsque, après une longue et héroïque défense, Platée dut se rendre, leur sort fut plus cruel que celui de la garnison masculine: les hommes furent abattus et les femmes vendues comme esclaves. Mais leur mémoire vit aujourd'hui encore et prouve à leurs descendants que l'amour de la liberté et le courage sont invincibles et immortels.

S. F.

Femmes fonctionnaires.

Un article mortuaire nous a appris que Montreux possédait une femme fonctionnaire occupant un siège jalousement réservé au sexe fort dans nos communes: Mme Emma Brundt a été pendant plusieurs années secrétaire de la direction des Ecoles du Cercle de Montreux, après avoir été pendant longtemps le bras droit de son père, contrôleur des écoles. Ce fut une fonctionnaire entendue, ponctuelle et dévouée.

Une loi genevoise sur la fermeture des magasins

Dans sa séance du 9 avril dernier, le Grand Conseil du canton de Genève a adopté à une majorité de près de 30 voix un projet de loi sur l'heure de fermeture des magasins les jours de semaine, qui émane à la Fois de côté socialiste (M. Rosselet) et du côté catholique (M. Mazzia). Après une longue discussion de nombreux amendements, l'heure de fermeture pour les magasins de tous genres (magasins de fleurs, d'articles de pêche et salons de coiffure exceptés) a été fixée à 19 h. 30, le personnel devant être libéré à 19 heures. Les magasins de tabacs et les kiosques à journaux ont été exclus pour le moment de cette réglementation.

Cette mesure, qui, nous le savons, est désirée par un grand nombre d'employés et d'employées de commerce, nous paraît constituer une heureuse réforme dans la voie du progrès social: que l'on songe seulement aux graves incon-

vénients pour la vie de famille de la prolongation des heures de travail dans la soirée, et aux conséquences fâcheuses qu'elle entraîne, et que l'on se doit de signaler en une période où la protection de la famille est devenue le slogan à la mode. Aussi est-ce avec regret que nous avons appris qu'un Comité, intitulé « Comité d'action pour la protection du petit et du moyen commerce » vient de décider de lancer un référendum contre cette loi. Certes, toute réglementation entraîne avec elle des difficultés, jusqu'au moment où elle est entrée dans les habitudes, et certes, nous savons combien la situation des commerçants à Genève, en ce moment spécialement, est digne d'intérêt; mais il nous paraît que c'est au public à leur venir en aide en faisant montre de compréhension et de discipline. Est-ce que, durant tout ce dernier hiver, les magasins n'ont pas dû, en vertu des ordonnances sur le chauffage, se fermer à 19 heures? et chacun n'en avait-il pas pris l'habitude? quelles que puissent être les manifestations de mécontentement qui se sont fait entendre au début? Or ce que l'on a fait bon gré, mal gré, sous la pression de la nécessité, ne peut-on l'accomplir de bon cœur en songeant à toutes les femmes — car on sait la proportion du personnel féminin dans les magasins! — dont les conditions de vie sont ainsi améliorées? Poser la question est la réponse, et c'est pourquoi, sachant combien notre canton est en retard sur d'autres, à cet égard, nous avons tenu à attirer l'attention des groupements féminins de Genève sur ce point.

E. G.

L'évolution de la femme arabe

Je sais bien qu'il est impossible de comprimer dans un article de journal tout ce que ce sujet suppose, et je dois me borner à esquisser en grandes lignes quelques-uns des traits caractéristiques du milieu et de l'ambiance qui conditionnent cette évolution.

I.

Les manifestations du mouvement féministe arabe se limitent presque uniquement aux villes. La femme du « fellah » (paysan), ou du « Bédouin » (berger nomade), — et il s'agit ici des bons trois quarts de la population féminine — ne connaît encore aujourd'hui d'autre vie que celle qui s'école dans la monotonye millénaire des travaux épaisants, à peine interrompus par l'accouchements annuel. Elle ne sait ni lire, ni écrire, et il est douteux qu'elle en ressente le désir. Faut-il être surpris si les notions les plus simples de l'hygiène lui font défaut? de sorte que la mortalité infantile atteint jusqu'à 30 %. Rarement elle quitte le village ou la tente, à moins qu'elle n'accompagne son père ou son mari faire leurs achats au sout de la ville la plus proche, où on la voit, un bâle perché sur son épaule, admirer les vitrines. Probablement elle ne comprend pas l'usage de ces appareils de T. S. F. ou de ces fers à repasser électriques, mais rien que de les voir signifie peut-être pour elle l'ouverture de nouveaux horizons.

Ceci ne veut pas dire que les idées modernes n'aient pas su se frayer un chemin jusqu'aux esprits les plus reculés. Je pense, par exemple, à l'enthousiasme et au zèle de ces jeunes filles des montagnes druzes, pays sauvage et pauvre aux confins du désert syrien, qui venaient de terminer

leur comme première équipe, les cours de la nouvelle école de filles créée par les autorités mandataires françaises. Aujourd'hui, elles enseignent dans leurs villages et me parlent fièrement de l'insistance qu'il a fallu pour obtenir la permission de leurs parents. Je pourrais citer des cas similaires, qui, tout en justifiant les plus beaux espoirs, ne représentent pourtant pour l'instant que des débuts.

L'impulsion du mouvement vient de la ville. On y trouvera, parmi les musulmanes comme parmi les chrétiennes, des femmes d'une très haute culture, parlant à la perfection une ou plusieurs langues européennes, tout à fait au courant du mouvement féministe en Europe ou en Amérique, et pleinement conscientes des problèmes concernant la femme dans leur pays. Ce sont elles qu'encontre aux congrès féministes internationaux; ce sont elles qui organisent et dirigent les diverses associations intellectuelles, sociales, philanthropiques ou militantes du féminisme arabe, déployant une énergie et une initiative parfois vraiment surprenantes. Évidemment, cette élite n'est pas nombreuse. C'est plutôt dans le grand milieu bourgeois que ce mouvement puise ses forces vivantes et où l'on doit en observer l'évolution.

II.

Lorsqu'en Europe on parle de la femme arabe on est souvent enclin à laisser libre cours aux illusions pittoresques de la femme voilée des *Mille et une Nuits*. Mais de nos jours, le voile n'est plus un attribut romantique. Il est devenu le sujet après débat dans toute discussion sur l'émancipation féminine en Orient. Doit-on le supprimer? La femme instruite le juge presque sans exception suranné et faisant obstacle au progrès. La grande masse y tient avec toute la ténacité qu'inspirent, sinon les préceptes de la religion même, au moins ceux tout autant vénérés de la morale. Ainsi on peut remarquer toute une gamme de voiles allant du tissu rigoureusement opaque jusqu'à celui qui, réduit à l'expression purement symbolique de l'ancienne tradition, met en relief traits et chevelure, bien plus qu'il ne les cache. Mais rares sont les femmes qui osent rompre complètement avec la convention et qui, en l'écartant, affronteront la critique du grand public. Cependant, on s'est habitué au nombre croissant de jeunes filles, qui, en chapeau, ou même les cheveux au vent, n'ont jamais mis de voile, tandis que leurs camarades de classes vont voilées dès leur douzième ou treizième année. Certes, le voile est resté un des signes extérieurs des plus marquants de l'ordre social islamique, et range automatiquement celles qui le portent dans une sphère définie et nettement traditionnelle d'usages, de coutumes et de restrictions. D'autre part, n'oublions pas que, par exemple, en Iraq, les Juives également se cachent la figure derrière une sorte de visière épaisse en crin; ou bien que les chrétiennes de Hama, petite ville du Nord syrien, étaient voilées, il n'y a pas encore longtemps, tout comme leurs sœurs musulmanes. Par contre, ni la Bédouine, ni la paysanne, qu'elle soit chrétienne ou musulmane, ne s'est jamais voilée. Ainsi donc, le milieu et le développement historique, beaucoup plus que des lois canoniques, sont responsables de certaines particularités de la vie arabe — de la vie surtout, privée ou publique, de la femme, particularités qu'il faudrait caractériser plus justement non pas d'islamiques mais d'orientales. Ceci, par exemple, à l'église comme dans les synagogues, où la nef est sévèrement divisée en deux parties, une pour hommes et une pour femmes; ceci lorsqu'aucune femme ne prend part aux cérémonies d'enterrements, même pas de ses plus proches parents; ou encore lors de réunions chez des familles chrétiennes conservatrices, soit de Damas, soit de Mossoul, ou de Bagdad, où les invités, dames et messieurs, se groupent invariablement en deux camps que ne relie aucune conversation, à part l'échange obligatoire de formules de politesse. D'autre part, il devient de plus en plus fréquent que des jeunes couples musulmans rejoignent ensemble leurs amis des deux sexes, ou bien que le mari mène sa femme avec lui au cinéma au lieu qu'elle aille seule aux matinées pour dames.

(A suivre)

NANDY RONART (Damas).

La lutte contre la prostitution en France

N. D. L. R. — *Le dernier numéro du Bulletin du Conseil International des Femmes nous appelle un intéressant article dû à la plume de M. Faïto-Novella (Genève), d'après le documentaire de la Fédération abolitionniste internationale sur les mesures prises dans divers pays d'Europe pour lutter comme hélas! les gouvernements doivent devoir lutter en temps de guerre contre la prostitution. Nous en détaillons la paragraphe consacrée à la France, nous promettant d'examiner dans de prochains numéros la situation créée ces derniers mois dans d'autres pays.*

... Chacun sait qu'en Europe tout au moins, les autorités militaires sont toujours et partout hostiles aux mesures libérales en matière de mœurs. Il est admis que la réglementation va de pair avec la levée des armées et l'histoire, même contemporaine, nous en donne d'irréfutables exemples.

En France, à la veille et au début de la

Une curiosité philatélique



Le Bureau International d'Education (Genève) a ajouté, comme on le sait, à tout son activité des temps de paix une très belle tâche: celle de l'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre. En effet, il fournit à ces derniers, au rythme d'environ 200 volumes par jour, des publications de tout ordre scientifique, littéraire, technique ou artistique, contribuant de la sorte à maintenir vivant chez ces hommes privés de liberté l'intérêt pour les choses de l'esprit, à procurer à certains les moyens de continuer leurs études, à d'autres la possibilité de perfectionner leur préparation professionnelle théorique et les aidant ainsi tous spirituellement à supporter leur captivité.

Mais l'accomplissement de cette œuvre considérable suppose des fonds également considérables, auxquels ne suffisent pas les subventions fournies par les gouvernements, et notamment par notre Conseil fédéral, qui s'est inscrit en tête de liste pour 10.000 fr. C'est pourquoi le B. I. E. a recouru à un moyen original pour se procurer des ressources, en éditant un timbre spécial, le « timbre Pestalozzi », dont nous publions ci-dessous la reproduction.

Emis en séries de couleurs différentes (brun, vert et bleu: la série de lie de vin est déjà épuisée et a acquis de ce fait une valeur plus grande) ce timbre, soit à l'état de neuf, soit oblitéré par le B. I. E., est naturellement très recherché par les collectionneurs. Et c'est pourquoi, sachant qu'il se trouve de ceux-ci parmi les lecteurs et lectrices de notre journal, nous avons tenu à leur signaler, en leur indiquant qu'ils peuvent, par un simple achat pour leur collection, s'associer à une œuvre d'une haute portée humanitaire, et par conséquent indispensable durant les tristes temps que nous vivons.

On peut acheter les « timbres Pestalozzi » soit chez des marchands de timbres, soit auprès du B. I. E. lui-même (52, rue des Pâquis, Genève) au prix de 20 centimes pièce ou de 2 fr. le bloc de 12. (Verser le montant de la commande au compte de chèques postaux du B. I. E. N° 1, 804).

guerre, plusieurs circulaires, réglementarisées à outrance, ont été adressées à qui de droit par le Ministère de la Défense nationale. D'autre part, un décret-loi du 29 novembre 1939 a repris à peu près intégralement le projet gouvernemental de 1936 (dit projet Sellier), sauf la fermeture des maisons de débauche! Ce décret a institué le régime du traitement obligatoire pour toute la population. On a organisé des « maisons » spéciales pour militaires, quoiqu'on ait pu constater qu'à Grenoble, où les maisons de débauche ont été supprimées depuis 1931, la situation sanitaire était restée excellente, malgré l'afflux de troupes.

Un loi du 20 juillet 1940 modifie légèrement la définition du souteneur, mais comme elle ne tient pas compte du facteur *lure*, elle ne peut donner entière satisfaction.

L'Association dauphinoise d'Hygiène morale a demandé une audience au Maréchal Pétain pour lui proposer un plan de transformation de l'expérience de Grenoble en expérience nationale; elle s'est vu répondre le 28 juillet que le Chef de l'Etat n'avait pas le temps, mais recevrait volontiers plus tard le président et le secrétaire de l'Association. Jusqu'à présent cette rencontre n'a pas encore eu lieu. Cependant un projet féroce réglementariste, préparé par un fonctionnaire, n'a pas été signé jusqu'à présent.

Mais en zone occupée ce système a tendance à être adopté par les autorités municipale et préfectorale en accord avec l'autorité militaire, et il en est résulté d'affligeants abus de pouvoir au détriment de jeunes filles innocentes! Malheureusement aussi les journaux *Le Relèvement social* et *L'Abolitionniste* ont été tous deux interdits.¹

Colonies et protectorat français: par arrêté du 5 mai 1939, le Gouverneur Général de Madagascar a interdit les maisons de débauche.

¹ La cause de cette interdiction, selon les renseignements obtenus par le *Bulletin de la Fédération abolitionniste internationale*, serait que « ces deux publications font un étalage démesuré de toutes les questions relevant de l'immoralité publique, si bien que cette manière détournée d'exciter un intérêt trouble dans certains esprits ne saurait être tolérée... » Veut-on donc en « France rénovée » revenir à la fausse pruderie, source inévitable d'hypocrisie, des temps d'avant Joséphine Butler? et n'y comprend-on donc pas que traiter ouvertement et scientifiquement tous les problèmes de moralité publique est le seul moyen de lutter contre une curiosité malsaine?... (Réd.)

Ceci bien établi, l'on peut faire en outre des cultures dites *intercalaires* ou *dérobées*, comme par exemple un semis de mâche (rampon) en septembre dans un carreau de poireaux ou de choux-fleurs, ou un carreau de choux contre-planté de salades, ou une planche de carottes, de radis et de salades semés simultanément, etc., etc.

Enfin, il est encore utile de savoir exactement la date exacte et les limites extrêmes de dates des semis et plantations. La dernière limite pour les semis de légumes à récolter la même année est:

Pour les carottes le 15 juillet.
» les navets la dernière quinzaine de juillet.
» le maïs le 15 juin.
» les haricots la fin de juillet.
» les pois (var. très hâtive et naine) le 10 juillet.

Pour le fenouil le 10 juillet.
» les laitues la fin de juillet (récolte en automne).

Et les plantons doivent être mis en terre, dernière limite:

Céleri et choux-fleurs: fin juin (récolte en automne).
Choux de Bruxelles: fin juin (récolte en automne et en hiver).
Poireaux: juillet (récolte en automne).
Chicot (2^{me} quinzaine d'août (récolte en automne).
Tomates: dès le 15 mai.

Voici enfin, et pour terminer, quelques plans de succession de cultures:

Pinards à semer en mars et à récolter en juin, puis planter en juin du céleri (pommes ou branches) à récolter en octobre.

Choux frisés à semer en mars et à récolter en août. Après eux, planter du chicot à récolter en octobre, puis en octobre des choux à hiverner, qui seront récoltés en mai-juin de l'année suivante. Entre-semis de mâche, ou contre-plantation de chicot.

Après les pommes de terre hâtives, planter des choux, choux-fleurs, choux de Bruxelles, poireaux. Etc., etc.

M. CLEMENTI-DIODATI,
jardinière-diplômée.

bauche et le racolage public, et n'institue aucune réglementation des prostituées libres. Par contre, depuis la guerre, des maisons ont été ouvertes pour la troupe en Tunisie.

Notre pain quotidien

L'aide des écoliers à l'agriculture

Nous l'avons dit précédemment, le concours que l'on demande à la jeunesse de nos écoles pour gagner la « bataille de l'agriculture » nous intéresse directement, nous femmes, en tant que mères de familles et éducatrices : c'est pour quoi nous détachons à l'intention de nos lectrices les renseignements suivants d'un des rapports reçus de l'Office fédéral du travail (rapport lu par son auteur, Mme Daschinger, directrice du Bureau central d'aide aux paysannes, lors d'une récente séance du Comité consultatif des femmes suisses).

Disons tout d'abord que c'est d'entente avec les institutions qui s'en sont occupées jusqu'ici qu'ont été fixées les bases sur lesquelles sera établi ce service volontaire. Contact a été pris également avec des organisations d'utilité publique, soit en majeure partie des Sociétés féminines, puis *Pro Juventute*, les divers services qui s'occupent d'orientation professionnelle, le Service civil féminin, et enfin et naturellement les Départements de l'instruction publique cantonaux. Car il fallait, et c'était là l'un des premiers points importants, fixer la date des vacances scolaires de façon à les faire coïncider avec les périodes où l'agriculture réclame le plus de main d'œuvre : or ces périodes n'étaient pas les mêmes à travers le pays, une certaine souplesse est nécessaire pour répondre aux différents besoins.

Mais dira-ton, nombre d'écoliers n'entendent rien aux travaux de la campagne, et l'on ne s'improvise pas agriculteur du jour au lendemain, comme trop de gens paraissent encore le croire ! Cela est certain, mais il faut aussi se rappeler que ne vont pas seulement à l'école les enfants de la ville, et que ceux de la campa-

gne ont déjà souvent, durant leurs vacances, apporté avec fierté leur concours aux membres plus âgés de la famille. Et d'ailleurs pour eux, comme pour les petits citadins, une préparation a été prévue, qui comprend des leçons modèles, données par des maîtres spéciaux, puis des conseils pratiques, et des recommandations indispensables pour tous les cas concernant le maniement des machines agricoles, celui des animaux, etc. Nous d'ailleurs qu'aucun écolier ou écolière au-dessous de 14 ans n'est admis à participer à ce service, car l'on a estimé avec raison que cela ne serait ni dans leur intérêt ni dans celui de l'agriculture, et que ceux qui le désirent de s'occuper de cette façon durant leurs vacances trouveront largement à s'employer, soit dans le jardin familial, soit dans un jardin scolaire là où il en a été créé. L'on prévoit aussi, et suivant les cas, l'organisation de « camps d'écoliers », qui, l'an dernier déjà, ont fonctionné dans quelques cantons.

Mais quel que soit le mode de faire adopté, il paraît clair que les meilleurs résultats ne seront obtenus que là où se trouveront, comme pour les auxiliaires féminins, les « agents de liaison », chargés de la surveillance morale et matérielle de toute cette jeunesse. Institutrices et institutrices, maîtresses d'écoles ménagères, travailleuses sociales, S. C. F., trouveront là une tâche de première importance, et leur présence sur place, leur influence ferme et discrète à la fois, leur intervention immédiate dans tous les cas des inévitables difficultés qui se produiront, ne manqueront pas de rassurer certaines mères, peut-être un peu anxieuses de laisser partir leurs enfants se mesurer pour la première fois avec les difficultés de la vie réelle. Il faut insister sur cette tâche, car il y a là pour bien des femmes un moyen indirect, mais combien utile, de tenir leur place dans le grand effort qui nous est demandé à tous.

Comme le service féminin, le service de la jeunesse est volontaire et non rétribué. Mais tous les écoliers sont, eux aussi, assurés d'office contre les accidents par la Confédération, qui leur offre d'autre part de grandes facilités de transport. Et on l'aura compris que l'effort de manier la fourche ou le râteau, de se courber sur les sillons du champ pour y planter des pommes de terre, ou de vider les arrosoirs d'eau fraîche sur les plates-bandes du jardin... vaut bien pour la santé celui de manier une raquette dans un court de tennis ou de piloter un canot de plaisance sur un lac, nous pouvons espérer que nombreux seront ceux et celles parmi les écoliers des milieux aisés qui s'inscriront ; alors que pour la grande masse des autres, moins fortunés, ce service auxiliaire constitue, comme on l'a dit très justement, lors d'une réunion convoquée à Zurich par *Pro Juventute*, un passage utile de l'école à la vie professionnelle, en fortifiant les constitutions, en affranchissant les caractères, et en augmentant ainsi les chances de succès des apprentissages à venir. Et qui ne voit aussi comment, de la sorte, la lutte « préventive », si l'on peut s'exprimer ainsi, est engagée contre le chômage, en gagnant à l'agriculture par une préparation adéquate les forces dont elle a manqué constamment ces dernières années ?

Ajoutons encore que, pour les plus âgés, étudiants et étudiantes, des échanges intercantonaux sont prévus qui permettront de faire ce que recommande une affiche récemment apposée sur nos murs, c'est-à-dire de célébrer le 650^e anniversaire de notre existence « en apprenant à mieux connaître notre pays » — et non pas seulement ses paysages, ses vallées, ses lacs ou ses sommets, mais aussi la vie, souvent terriblement rude, mais tout de même forte et saine, de ceux de nos concitoyens auxquels nous devons notre pain quotidien.

J. GUEYBAUD.

MODES

ANGELINE BASILE

11, rue Lévrier — Genève

Téléphone 2.37.01

Pour un joli mouchoir
Une écharpe élégante

MAISON DU CHALET SUISSE

Broderies suisses de St-Gall et d'Appenzell

H. DEPIERRE 18, Gd-Duail et rue Céard, 2 GENÈVE
Maison fondée en 1850 Expositions : Paris 1865, Londres 1861

LE BULLETIN
du Conseil International des Femmes
rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde ;
paraît en trois langues : français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses.
On s'abonne chez Mme le Dr Renée Girod, 10, rue Charles Bonnet, Genève.

ELECTRICITÉ LUSTRERIE

Maurice Steffen

Concessionnaire des Services Industriels de Genève
et du Téléphone fédéral

GENÈVE RUE LESCHOT, 10
Téléphone 4.25.97 (2, Angle de la rue des Voisins)

Mollard & Delphin

Tapisseries de Styles
Ouvrages de Dames

5, Corraterie
Téléphone 4.11.34

Genève

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collège - Genève
(télé Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de Mme V. Renaud



Correspondance

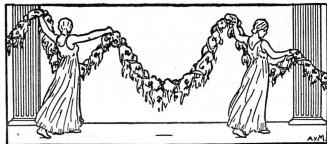
Marcel Prévost, féministe

Une lectrice nous écrit :

La mort annoncée ces jours derniers de Marcel Prévost, décédé dans sa propriété du Lot et Garonne, à l'âge de 80 ans, a évoqué chez les femmes de ma génération bien des souvenirs. Car si l'on nous défendait, et combien sévèrement ! de lire les *Demi-Vierges*, l'«oncle de Françoise», comme on aimait à l'appeler, a, dans cette série, alors fameuse, de considérations et de conseils sur l'éducation des jeunes filles, fait preuve d'une certaine compréhension des tâches et des devoirs qui allaient s'imposer à la génération qui montait, comme d'une certaine sympathie pour les droits qu'en exécution de ces devoirs allait réclamer cette génération. S'il est vrai, comme on l'a dit lors de sa réception à l'Académie française, que Marcel Prévost avait le don de saisir les sujets qui flottent dans l'atmosphère, il a saisi de la sorte au vol les idées nouvelles qui se faisaient jour sur la situation de la femme, et à côté de beaucoup d'œuvres certainement pas mal scabreuses, et par conséquent très loin du féminisme ! il a d'autre part campé quelques portraits d'héroïnes qui sont intéressants à envisager à notre point de vue.

Il faudrait beaucoup plus de temps que celui dont je dispose — et beaucoup plus de capacités aussi ! pour suivre à travers ses romans la trace de cette sympathie et de cette compréhension : aussi ne puis-je que souhaiter que cette recherche tente une plume plus experte que la mienne. Veuillez agréer, etc.

J. SORGES.



A travers les Sociétés

Service Social volontaire (Genève).

On nous informe que dès le 15 avril, le Service Social Volontaire a été transféré, 3, rue Général Dufour (Union Chrétienne des Jeunes Gens). Réception de 9 à 11 heures, sauf le samedi.

La « Journée » des femmes zurichoises.

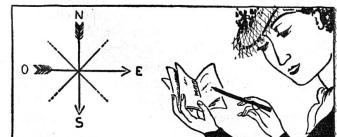
... Elles étaient trop nombreuses pour la salle du Grand Conseil, les femmes zurichoises, qui, en ce beau dimanche de mars, se sont toutes dirigées vers les locaux plus vastes de la Bourse. Jeunes et vieilles, femmes de la ville et de la campagne, dont beaucoup portaient le seign costume national, elles étaient venues en foule, si nombreuses que jamais notre Parlement n'aurait pu les accueillir toutes, les huit cents qu'elles étaient. Et cette journée, placée sous le signe de la vigilance et de la fermeté, a été un vrai succès.

Ceci d'abord grâce aux deux orateurs. M. Arnold Jaggi (Berne) parla de l'*Esprit confédéral*, en établissant de saisissants parallèles entre des moments de notre histoire et notre situation actuelle ; en insistant sur la nécessité de garder précieusement nos caractéristiques politiques et spirituelles ; en démontrant avec force que l'essence de notre démocratie est intangible, et que si ses formes peuvent se modifier, son esprit doit subir

sister et s'épanouir dans une atmosphère d'initiative, d'énergie, de mesure, de responsabilités joyeusement acceptées et d'abnégation. « Etre Suisse aujourd'hui, c'est veiller sur ce que nos ancêtres nous ont légué, soit l'esprit de verté, de justice, d'humanité et de liberté. » Puis, le Dr. Wahlen, salué par une ovation, déroula devant un auditoire suspendu à ses lèvres tout un système conçu par lui, ne craignant pas de se servir du dialecte natal, ce qui ajoutait à son exposé un charme tout spécial de vie familiale. Combiné, il avait touché juste, c'est ce que prouvaient les nombreuses interventions qui se succédaient, chacun et chacune, directeur d'école d'agriculture, chef du plan de culture de la ville de Zurich, représentant des autorités, jeune fille toute vibrante encore de ses souvenirs de travail volontaire à la campagne, passante des rives du lac, dans son costume national bleu, ... apportant des précisions, des renseignements, des suggestions, qui toutes concourraient à la valeur de l'ensemble. Si bien que celles qui, le moins encore, se demandaient : « Pourquoi une « Journée des femmes » ? alors que tout notre désir et notre but est de collaborer avec les hommes ... » — toutes celles-ci se sont rendu compte que, tant que les femmes sont exclues des Assemblées qui sont des « Journées d'hommes », elles ont de leur côté leur tâche à remplir pour le bien du pays.

(Libre traduction résumée d'après le « Schweiz. Frauenblatt ».)

(Publication retardée, faute de place.)



Carnet de la Quinzaine

Dimanche 20 avril :

GENÈVE : Les cinq minutes de la solidarité, causée par Radio de 18 h. 45 à 18 h. 50 : Le Mouvement de la Jeunesse suisse-romande.

Lundi 21 avril :

GENÈVE : Connaissance du pays, dernière conférence de la série organisée par plusieurs Sociétés féminines, Lycée-Club, 1, rue des Chaudronniers, 18 h. 05 : *Regards sur la musique contemporaine*, par M. A. Mooser. Billets à l'entrée : 1 fr. 50.

Mardi 22 avril :

ZURICH : Office suisse pour les Professions féminines, 14 h. 30, Hôtel St. Gotthard, Bahnhofstrasse, 87 : Assemblée générale annuelle. Ordre du jour : 1. Allotissement de bourses.

— 2. Rapport sur la séance tenue le matin de la Commission exécutive. — 3. Extraits du rapport annuel de l'Office. — 4. *La femme et la profession*, conférence par Mme Hedwig Boye, Dr. en phil., ancienne directrice du Bureau d'orientation professionnelle en Pologne. Discussion.

Mercredi 30 avril :

GENÈVE : Association féminine d'éducation nationale, 18 h. 15 : Visite de la « salle d'histoires nationales » à l'Ecole secondaire, sous la conduite de Mme M. Maire, professeur.

OLGA ROSSIER

ex-directrice de la reine-berthe

couture
lingerie
trousseaux

Tél. 5.41.63

SANS CARTES

(Sauf nouvelles prescriptions)

LAINAGE SYNTHÉTIQUE

très belle qualité

pour costumes tailleurs, larg. 140 cm.

le mètre : Fr. 12.90

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

EN CAS DE DÉCÈS

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENÈVE

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant vos achats aux maisons qui l'utilisent pour leur publicité